


CONDITIONS DES VOLS À L'ARRIVÉE EN GUADELOUPE

MESURES APPLICABLES AU 24 AVRIL 2021

ARRIVÉE EN GUADELOUPE	MOTIFS DE DÉPLACEMENT	TEST	DOCUMENTS À PRÉSENTER À L'EMBARQUEMENT	MODALITÉS À L'ARRIVÉE
 <p>DEPUIS LA FRANCE HEXAGONALE</p>	<p>Motif impérieux obligatoire</p> <p>Interdiction d'embarquer en l'absence de test préalable et de la déclaration sur l'honneur</p>	<p>Test RT-PCR obligatoire</p> <p>daté de moins de 72h avant le vol pour tout passager de onze ans et plus</p> <p>> En l'absence de test préalable et de déclaration sur l'honneur, interdiction absolue d'embarquer et refoulement</p> <p>Port du masque dans les aéroports et dans l'avion</p>	<p>> Motif impérieux à justifier : Déclaration sur l'honneur accompagnée d'un document justificatif (contrat de travail...)</p> <p><i>Modèle de la déclaration sur l'honneur sur le site de la préfecture</i></p> <p>Interdiction absolue d'embarquer en cas d'absence de test PCR négatif, de la déclaration sur l'honneur et du justificatif du motif impérieux. A défaut refoulement</p>	<p>Engagement sur l'honneur à s'auto isoler à domicile + test à 7 jours</p> <p>> Refoulement à l'arrivée en l'absence de test négatif et de motif impérieux. Prise en charge par la compagnie (contrôles DDPAF/ARS)</p>
 <p>DEPUIS LA MARTINIQUE</p>	<p>Motif impérieux obligatoire</p>	<p>Pas de test obligatoire</p> <p>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</p>	<p>> Motif impérieux à justifier : Déclaration sur l'honneur accompagnée d'un document justificatif (contrat de travail...)</p> <p><i>Modèle de la déclaration sur l'honneur sur le site de la préfecture</i></p>	<p>> Refus d'embarquement par le transporteur en cas du non-respect et/ou de non présentation de l'attestation sur l'honneur et d'un document justificatif</p>
 <p>DEPUIS SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHÉLEMY</p>	<p>Motif impérieux obligatoire</p>	<p>Test RT-PCR obligatoire daté de moins de 72h avant le vol pour tout passager de onze ans et plus.</p> <p>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</p>	<p>Motif impérieux à justifier : Déclaration sur l'honneur accompagnée d'un document justificatif (contrat de travail...) + test PCR négatif de moins de 72h</p> <p><i>Modèle de la déclaration sur l'honneur sur le site de la préfecture</i></p>	<p>> Refus d'embarquement par le transporteur en cas du non-respect et/ou de non présentation de l'attestation sur l'honneur et d'un document justificatif</p>
 <p>DEPUIS LA GUYANE</p>	<p>Motif impérieux obligatoire</p>	<p>> Test RT-PCR obligatoire daté de moins 36h avant le vol pour tout passager de onze ans et plus</p> <p>OU</p> <p>> Test RT-PCR obligatoire daté de moins 72h avant le vol pour tout passager de onze ans et plus + Test anti-génique/autotest de moins de 24h</p> <p>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</p>	<p>Motif impérieux à justifier : Déclaration sur l'honneur accompagnée d'un document justificatif (contrat de travail...) + Résultat de test négatif</p> <p><i>Modèle de la déclaration sur l'honneur sur le site de la préfecture</i></p>	<p>Test anti-génique à l'aéroport à l'arrivée en Guadeloupe + Isolement à domicile durant 10 jours + test à l'issue</p> <p>AUCUN TRANSIT AUTORISÉ AVANT LA FIN DE LA QUARANTAINE.</p> <p>Contrôle au départ et à l'arrivée et refus d'embarquement en cas du non-respect et/ou de non présentation du document justificatif</p>